ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 6053

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la décision du Gouvernement de retarder le projet d'ouverture dans le département de la Haute-Garonne d'une unité éducative à encadrement renforcé pour l'accueil des mineurs difficiles. Au moment où le Gouvernement se dit déterminé à engager la lutte contre l'insécurité et la délinquance, en particulier dans les grandes villes comme Toulouse, la prise en charge éducative des mineurs les plus difficiles apparaît comme un élément essentiel du dispositif à mettre en place. C'est pourquoi l'ouverture d'unités éducatives à encadrement renforcé ne doit souffrir d'aucun retard. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour accélérer la mise en place de ces unités, qui répondent à l'attente de nos populations, exaspérées de voir les mineurs délinquants relâchés et revenir dans leur quartier continuer à commettre leurs méfaits.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'une mission d'inspection a été conduite conjointement par l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales, l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des services judiciaires. Cette mesure avait pour objet de procéder à une évaluation des dispositifs de prise en charge des mineurs déliquants notamment lorsqu'ils sont hébergés dans les unités à encadrement éducatif renforcé. Cette inspection s'inscrit dans le cadre général des réponses que le Gouvernement entend porter à la délinquance des mineurs. La mission a rendu son rapport en janvier 1998 ; ses résultats et ses préconisations feront l'objet d'un examen attentif de la part des ministères concernés en liaison avec la mission parlementaire confiée par le Premier ministre à Mme Lazerges et à M. Balduyck, députés. L'ensemble de ces éléments contribueront à la définition et à la mise en oeuvre de moyens diversifiés pour traiter la délinquance des jeunes qui fait l'objet d'une priorité dans le budget 1998 puisque le recrutement d'éducateurs reprend (100 postes créés) après plusieurs années d'interruption. Les services éducatifs auprès du tribunal, les foyers et centres d'actions éducatives, les services d'assistance éducative en milieu ouvert y compris les possibilités de séjours, de rupture en UEER ou selon d'autres formules, les centres de jour, les « lieux de vie » doivent contribuer à offrir des solutions d'accueil et de placement adéquates.

Données clés

Auteur : M. Dominique Baudis
Circonscription : Haute-Garonne (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6053
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE6053

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mars 1998
Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3916
Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1686